

JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

Guide
pratique
3/17
ans

Des activités
toute l'année
2023/2024

▼
Sport et loisirs, musique,
arts plastiques

Quelles activités en dehors
des temps scolaires ?

Zoom sur les médiathèques
et ludothèques



saint-herblain.fr

saint-herblain
La Ville

▼
**Mon dossier
famille mis à jour**
Parents : pensez-y !

saint-herblain
La Ville

**Rentrée
scolaire
2023**

**Je peux profiter
de toutes les activités
proposées par la Ville**



TROP BIEN !

**Accueils de loisirs • Sport • Piscine
Périscolaire • Restauration scolaire**

Des activités toute l'année

pour les 3-17 ans
Guide pratique

2023/2024



Saint-Herblain, Ville verte et solidaire, est engagée pour offrir les meilleures conditions d'épanouissement et d'émancipation à sa jeunesse. C'est pourquoi la Ville est présente tout au long de l'année pour accompagner les enfants et les jeunes Herblinoises et Herblinois. Ce guide annuel 2023/2024 rassemble toutes les offres municipales : stages sportifs et artistiques, accueil périscolaire, cantine scolaire, séjours d'été, accueils de loisirs pour les 3-10 ans, loisirs 10-13 ans et 13-15 ans, école de nage, pratiques sportives. Calculées selon le quotient familial, ces offres se veulent accessibles à toutes les familles. Au plus près des quartiers, La Bibliothèque et la Maison des Arts proposent également un large panel d'activités spécifiquement conçues pour les enfants et les jeunes, à fréquenter sans modération.

Bonne année sportive et culturelle !

Bertrand Affilé
Maire de Saint-Herblain
Vice-président de Nantes Métropole

Guide pratique annuel 3/17 ans - 2023/24
Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr
Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ
Responsable de communication :
Céline DUTHIL
Coordination : Audrey GERBAUD
Maquette : Élodie MAMET
Photos : service Information et
communication - Shutterstock - Freepik
Impression : Offset 5
4 700 ex - juillet 2023

Sommaire

Des activités en dehors des vacances 4

Périscolaire, restauration, sport, musique, arts plastiques

Des activités à chaque période de vacances 12

Accueil de loisirs, séjours, offres de loisirs, stages découverte

S'inscrire aux activités 18

Modalités pratiques

Tarifs et calendrier en page centrale



Le droit aux loisirs pour tous les jeunes

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. Elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers une démarche d'intégration en lien avec le projet de l'accueil de loisirs définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre au préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis·e en contact avec le ou la personne responsable de la structure afin de préparer au mieux son accueil.



DES ACTIVITÉS **en dehors des vacances**

Zoom sur



Retrouvez les menus de l'école de votre enfant directement en ligne sur l'application « Nantes dans ma poche », ainsi que les alertes indiquant les perturbations possibles dans l'école de votre enfant. Rendez-vous sur : metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poch

Le projet éducatif local

Soucieuse du devenir de sa jeunesse, la Ville de Saint-Herblain développe une politique éducative ambitieuse favorisant la réussite des enfants et des jeunes.

Pour cela, la Ville s'est dotée d'un Projet éducatif local.

Ce PEL est le garant de la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (temps familial, temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et doit contribuer à réduire les inégalités éducatives.

À Saint-Herblain, il s'oriente selon trois axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune
- les temps de l'enfant et du jeune
- une Ville partenaire de l'enfant et du jeune

L'intervention de la Ville dans le champ éducatif est légitimée par une volonté d'être aux côtés des différents acteurs éducatifs (famille, Éducation nationale, associations socioéducatives, culturelles, sportives...) afin de contribuer à la formation et à l'éducation du futur citoyen responsable, solidaire, acteur de sa cité et de sa propre vie.

Nos équipes éducatives se réfèrent à ce PEL et les activités sont encadrées par des équipes d'animation diplômées dans le strict respect de la réglementation.



Les accueils de loisirs périscolaires

De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 30

Sortie des enfants, en fonction de l'arrivée des parents à partir de 17 h, pour permettre la prise du goûter et le retour des enfants dans les locaux périscolaires ou en extérieur. Un accueil avant et après la classe pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le soir après la classe, un goûter équilibré en fonction du repas du midi est proposé.

S'inscrire

Réservation sur Kiosque famille, annulation ou modification possible jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

Facturation mensuelle en fonction de la fréquentation.

La pause méridienne

De 11 h 45 à 13 h 45

Un repas équilibré, précédé ou suivi de temps libres ou d'activités. Avant la reprise de la classe, un temps de relaxation et de retour au calme est instauré afin de permettre aux enfants de retrouver une attitude et une écoute propices aux apprentissages.

S'inscrire

Réservation sur Kiosque famille pour la semaine suivante avec possibilité de réservation, d'annulation, modification jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

Facturation mensuelle en fonction de la fréquentation.

Pour participer aux activités proposées par la Direction de l'éducation, votre enfant doit avoir son dossier à jour pour l'année scolaire (fiche enfant)

La garderie du mercredi midi

De 11 h 45 à 12 h 30

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil de loisirs ou qui n'ont pas la possibilité de rentrer directement chez eux après la classe. Ce service fonctionne comme un forfait unique et concerne de manière indivisible, l'ensemble des mercredis d'école de l'année scolaire 2023/2024, que l'enfant soit présent ou non.

S'inscrire

Retourner le formulaire d'inscription disponible sur saint-herblain.fr, Kiosque famille ou auprès des accueils périscolaires et de la Direction de l'éducation. Facturation mensuelle. Pas d'annulation possible.

L'accueil de loisirs du mercredi

Pour les enfants scolarisés
en maternelle et élémentaire

De 11 h 45 à 17 h avec repas ou de 14 h à 17 h
sans repas. Arrivée possible à partir de
13 h 30 et départ jusqu'à 18 h 30.
Sortie des enfants en fonction de l'arrivée
des parents à partir de 17 h.

- Un accueil de loisirs avec ou sans repas,
dans l'école ou une école à proximité
organisé chaque mercredi.
- Des activités éducatives, sportives,
manuelles, culturelles selon le choix
de l'enfant et encadrées par l'équipe
d'animation.

S'inscrire

**Favoriser l'inscription en ligne
sur Kiosque famille**

*Réservation sur Kiosque famille pour la
semaine suivante avec possibilité de réservation,
d'annulation, modification jusqu'au jeudi matin
8 h de la semaine précédente.*

**Passé ce délai, pas d'annulation possible.
Toute réservation est définitive et facturée.**

*Ou retourner la fiche de réservation disponible
sur saint-herblain.fr ou auprès des accueils
périscolaires et de la Direction de l'éducation
10 jours avant la date d'inscription. Facturation
mensuelle en fonction des réservations.*

Les accueils de loisirs périscolaires et du mercredi

*Ouvert le mercredi

Jacqueline-Auriol *

Maternelle : 02 40 43 09 59

Élémentaire : 02 40 86 04 11
33 rue des Calvaires

Beauregard *

02 40 36 87 84
22 avenue de Beauregard

Bernardière *

02 40 43 67 83
4 rue de Marseille

Buzardières *

02 28 25 24 95
21 rue des Buzardières

René-Guy-Cadou

02 28 25 27 09
2 rue du Bois de Lagland

Condorcet *

02 28 25 26 54
Rue du Tillay

Crémetterie

02 40 36 24 54
15 rue de l'École

Françoise-Giroud

02 28 03 82 66
5 chemin de la Solvardière

Grands-Bois *

Maternelle : 02 28 25 27 01
Élémentaire : 02 51 83 80 75
9 avenue des Grands-Bois

Stéphane-Hessel *

02 28 25 27 02
2 Rue Pauline Kergomard

Joli-Mai

02 40 78 94 85
66 avenue de Cheverny

Nelson-Mandela *

02 28 25 27 25
3 rue du Danube

Rabotière *

02 28 03 81 19
4 rue de Saint-Servan

Sensive

02 40 95 06 33
Rue du Cantal

Soleil Levant *

02 40 43 59 39
38 rue de la Blanche



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

9 rue de Charente

02 28 25 26 39

education@saint-herblain.fr

Mairie de Saint-Herblain

Adresse postale :

BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex

Ouvert lundi, mercredi et vendredi
de 9 h à 17 h (en continu)

Mardi et jeudi de 9 h à 13 h (accueil sur
rendez-vous possible dès 8 h)

DU SPORT ET DES LOISIRS À L'ANNÉE

École de nage

Du CP à la 3^e ou équivalent

Une fois par semaine, les cours sont dispensés dans les 2 piscines municipales pour les enfants de 6 ans au 30 septembre à 14 ans. (Ernest-Renan ou Bourgonnière).

Pour les enfants du CP à la 6^e

Activités de familiarisation, apprentissage, perfectionnement.

Pour les enfants du CM2 à la 3^e

Activités de perfectionnement et approche des autres disciplines aquatiques.

S'inscrire

Préinscription directement auprès des piscines dans la limite des places disponibles en septembre.

Après confirmation de la préinscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre.

Dès participation à une 2^e séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

Sports ados

Du CM2 à la 3^e ou équivalent

À l'année, une offre sportive gratuite adaptée aux jeunes de 10 à 15 ans est proposée pour découvrir de nouvelles pratiques ou se perfectionner sans objectif de performance.

S'inscrire

En remplissant simplement une autorisation parentale directement sur les lieux de pratiques.

Plus de renseignements dans la plaquette « Envie de sport » disponible dans les lieux publics et sur saint-herblain.fr.

École municipale des sports

De la moyenne section au CM2

L'École municipale des sports permet aux enfants de 4/5 ans (de moyennes et grandes sections) de développer leur motricité (courir, lancer, sauter, attraper, s'équilibrer, rouler...) en pratiquant divers jeux et exercices en groupe. À chaque période de vacances une nouvelle famille d'activité : gymnastique, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux collectifs, jeux de raquettes, activités de glisse...

Les plus grands de 6/10 ans (CP au CM2) ont, quant à eux, la possibilité de découvrir des activités physiques sur des cycles d'environ 3 séances (ex : basket, handball, kinball, roller, tennis, badminton, gymnastique, athlétisme, jeux d'opposition, ultimate, course d'orientation...). Le but est de continuer à développer leur motricité en jouant collectivement, et de les aider à trouver une activité qu'ils auraient envie de poursuivre et approfondir en club.

Une séance d'une heure par semaine dans un équipement sportif herblinois :

- le mercredi en fin d'après-midi
- le jeudi en fin d'après-midi
- le samedi matin.

S'inscrire

Les préinscriptions débutent à partir de mi-juin 2024,

via Kiosque famille ou à l'accueil du Carré des services.

Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort.

Votre dossier famille devra **obligatoirement être à jour** avant le début de l'activité.

Après confirmation de la préinscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre.

Dès participation à une 2^e séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

En deçà des 30 séances dues, la Ville s'engage à rembourser les séances annulées.

Ce remboursement s'effectue en fin d'année scolaire. Dans les cas de force majeure, de fermeture longue et non prévisible d'équipements (ex : évènement climatique, crise sanitaire...), donnant lieu à une annulation conséquente des activités annuelles pour une période indéterminée, deux cas de figure peuvent être mis en place :

1) Après inscription définitive et avant règlement des usagers, la facturation peut alors intervenir à la fin de la saison, en année n+1, au prorata des séances dues.

2) Après facturation et règlement des usagers, le remboursement des séances non réalisées s'effectue en fin d'année scolaire.

Aucun remboursement en cas d'abandon, sauf cas particuliers : déménagement de la famille, maladie grave de l'enfant (certificat médical à fournir), perte d'emploi ; ou cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville. Remboursement en déduction des séances réalisées sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée.

DIRECTION DES JEUNESSES, DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

Le Carré des services publics
15 rue d'Arras - 02 28 25 22 60
inscriptions.djsas@saint-herblain.fr
Adresse postale : Mairie de Saint-Herblain
DJSAS - BP 50167 - 2 rue de l'Hôtel-de-Ville
44802 Saint-Herblain Cedex
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

MAISON DES ARTS



La Maison des Arts enseigne la musique, les arts plastiques et les arts numériques aux débutants et amateurs, à partir de 3 ans pour les musiciens et les plasticiens. La grande diversité des esthétiques abordées permet à chacun de découvrir et de pratiquer selon ses envies et quels que soient son âge et son niveau.

Elle propose

- des interventions en milieu scolaire, périscolaire et en structures d'accueil de petite enfance
- des cours en musique et en arts plastiques
- des CHAM* voix (école Nelson-Mandela) et CHAM instrument (collège Ernest-Renan)
- des équipements et un accompagnement en arts numériques et musiques actuelles
- un accompagnement aux pratiques amateurs
- des projets participatifs
- des stages artistiques

La Maison des Arts est réservée aux Herblinois pour les pratiques individuelles (musique).

* CHAM : Classe à horaires aménagés

Les activités à l'année

Les arts plastiques

À partir de la petite section (3 ans)

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts plastiques explore de nombreuses formes comme la peinture, la gravure, la photographie, la sculpture, les assemblages, le dessin, la BD, les installations ou les possibilités numériques. Les cours sont collectifs et s'adressent à tous, débutants ou non. Les formats sont adaptés aux âges et disciplines enseignées.

La musique

À partir de la petite section (3 ans)

Chanter et jouer ensemble, tel est l'enseignement de la musique à la Maison des Arts. Enfants, adolescents et adultes y apprennent à jouer d'un instrument, à chanter seul ou en groupe, et à pratiquer dans de nombreux ateliers et orchestres collectifs explorant des styles très diversifiés : classique, jazz, musiques du monde, etc.

Un lieu est dédié aux groupes de musiques actuelles amateurs : Terminus 3.

Les groupes peuvent y répéter dans des studios accessibles 7j/7j de 10 h à 2 h du matin.

Les arts numériques

L'atelier numérique

Gratuit. Accessible à tous, à partir de 11 ans, sur RDV.

Équipé de matériels et de logiciels libres et professionnels dans les domaines du son, de la vidéo et du graphisme, l'atelier numérique permet une découverte et une initiation en autonomie ou la poursuite d'un projet personnel.

L'accès à cet espace nécessite de prendre rendez-vous avec le technicien numérique par mail, par téléphone ou directement à l'accueil de la Maison des Arts. Si nécessaire, un accompagnement individuel et ponctuel au maniement des logiciels et des matériels peut être proposé.

Les Renc'Arts numériques

Sur inscription gratuite, un mercredi par mois en deux séquences de 15 h à 17 h et de 17 h à 19 h.

Participez aux Renc'Arts numériques, ateliers de découverte et/ou de perfectionnement encadrés par des professionnels, autour d'une pratique numérique différente chaque mois : photographie, impression 3D, stop-motion, etc.

Programme consultable sur le site maisondesarts.saint-herblain.fr.

Calendrier

Fermetures

Mercredi 19 juillet 2023 à 18 h
Réouverture mardi 22 août 2023 à 14 h

Samedi 23 décembre 2023 à 13 h
Réouverture lundi 8 janvier 2024 à 14 h

Horaires d'été

10 au 19 juillet et 22 août au 8 sept. :
mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Réouverture aux horaires habituels

Lundi 11 septembre 2023

Ouverture des inscriptions
aux stages artistiques

Lundi 18 septembre 2023
Lundi 22 janvier 2024
Lundi 18 mars 2024



S'inscrire

Les préinscriptions s'effectuent en ligne.

L'inscription est définitive à compter du 1^{er}

octobre 2023. Aucun remboursement n'est

effectué en cas d'abandon sauf cas exception-

nels (déménagement, maladie, etc.).

Les activités à la Maison des Arts sont facturées

au taux d'effort basé sur le quotient familial

CAF (voir tarifs calendrier en page centrale).

Les activités peuvent être réglées en 10 fois par

prélèvement automatique ou en une seule fois

par tout autre moyen de paiement (paiement CB

en ligne, ANCV, espèces, chèque, pass-culture).

Retrouvez le calendrier des inscriptions

et des réinscriptions sur le site

maisondesarts.saint-herblain.fr.

MAISON DES ARTS

26 rue de Saint-Nazaire - 02 28 25 25 80

maisondesarts@saint-herblain.fr / maisondesarts.saint-herblain.fr

Horaires périodes scolaires

Lundi : 14 h-19 h

Mardi, jeudi et vendredi : 10 h-12 h 30 et 13 h 30-19 h

Mercredi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-19 h

Samedi : 9 h-13 h

Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14 h-18 h (sauf été)

2 ANTENNES

Nord-Mandela - 3 rue du Danube - Quartier Nord

Jacqueline Auriol - 25 rue des Calvaires - Quartier Bourg

TERMINUS 3

3 rue Gustave Eiffel - Quartier Atlantis



Cinq lieux en accès libre avec :

- plus de 200 000 documents à emprunter pour petits et grands : livres, revues, jeux, CD, DVD, jeux vidéo, œuvres graphiques encadrées (affiches et estampes)
- une sélection de jeux sur place régulièrement renouvelée
- une connexion internet et des postes informatiques en libre accès

Un site internet avec un catalogue et une galerie, mais aussi des films, de la musique, des jeux vidéos et des cours en ligne : la-bibliotheque.com



Toute l'année, La Bibliothèque propose des animations autour de livres, de jeux, de films et d'œuvres graphiques. Elle programme également des rencontres avec des artistes et des performances dans les domaines des arts graphiques, de la danse et du théâtre.

Les programmes, trimestriels, sont disponibles en ligne et dans les équipements de la Ville.

Autour de la lecture et des histoires - À partir de 3 ans

Sur mon L

Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland

Histoires et albums lus à haute voix.

Des histoires en toutes langues

Médiathèque Bellevue

La Bibliothèque convie les parents et les enfants à lire et écouter des albums dans la langue de leur choix.

Autour du jeu - À partir de 6 ans

L'heure du jeu vidéo

Médiathèque Gao-Xingjian, La Ludothèque

Découverte d'un jeu vidéo accompagnée par un·e ludothécaire.

Goûters jeux en famille

Médiathèque Gao-Xingjian

Pour partager un moment convivial le temps d'un goûter.

Soirées jeux

Médiathèque Bourg

Des activités animées dans une ambiance conviviale.

Quoi de neuf ?

La Ludothèque

Découverte des dernières nouveautés en jeu de société pour petits et grands.

Autour d'une thématique - À partir de 8 ans

L'heure des p'tits curieux

Médiathèque Bourg

Découverte scientifique par l'exploration de livres, jeux, applications ou par la manipulation.

Autour du cinéma - À partir de 3 ans

Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland

Projections sur grand écran d'un film issu de la collection de La Bibliothèque.

L'inscription est gratuite pour tous



Festival des jeux - Médiathèque Bourg - février 2023

*Médiathèque
Charles-Gautier-Hermeland
Rue François-Rabelais
02 28 25 25 25*

*La Ludothèque
Le Grand B
11 rue de Dijon
02 28 25 22 93*

*Médiathèque Gao-Xingjian
17 avenue de l'Angevinière
02 28 25 25 50*

*Bibliothèque Bourg
Espace 126
126 bd François Mitterrand
02 28 25 25 28*

*Médiathèque Bellevue
Maison des Arts
26 rue de Saint-Nazaire
02 28 25 25 52*

Le Festival des jeux

Du 26 février au 10 mars 2024
Pendant les vacances de février
dans tous les équipements
de La Bibliothèque et dans
toute la ville

Figurines ou motricité, jeux vidéo, jeux de société ou de construction, sur plateau ou grandeur nature, le Festival des jeux propose des espaces de jeu et des rendez-vous pour tous les âges et pour tous les goûts. Entièrement gratuit, c'est un temps de découverte, de rencontre et d'expression autour du jeu avec des animations dans les quartiers, un weekend ludique à la Carrière et un prix, le Double6, qui invite chacun à voter pour son jeu favori.

Expositions

Quatre expositions sont programmées chaque année à la Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland, autour de l'illustration pour la jeunesse, de la bande dessinée, de la gravure ou du design graphique. Chacune d'elle permet, lors d'un vernissage ouvert à tous, de rencontrer l'artiste et parfois, de se faire dédicacer un livre.

La Nuit de la lecture

Vendredi 19 et samedi 20 janvier 2024 à la Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland et dans le quartier Bellevue
À l'occasion de cet événement national, La Bibliothèque reste ouverte jusque tard dans la soirée et invite les familles à profiter d'un programme riche en surprises, placé sous le signe de la convivialité.

LA BIBLIOTHÈQUE

Rue François-Rabelais
BP 40133
44817 Saint-Herblain Cedex
02 28 25 25 25
la-bibliotheque.com
la-bibliotheque@saint-herblain.fr



DES ACTIVITÉS
à chaque période
de vacances

1 DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/10 ANS*

L'accueil de loisirs sans hébergement *de 3 ans révolus au CM2

Jusqu'à 12 ans durant les
vacances d'été uniquement

Modalités

Journée avec repas de 9 h à 17 h
(arrivée possible à partir de 7 h 45
et départ jusqu'à 18 h).

Après-midi sans repas de 14 h à 17 h.
(arrivée possible à partir de 13 h 30
et départ jusqu'à 18 h).

Sortie des enfants en fonction
de l'arrivée des parents **pas
avant 17 h.**

L'enfant est accueilli dans
la structure de son choix.

Des ALSH** thématiques :

ALSH et sports ou ALSH
et activités artistiques, sont
proposés aux vacances
d'automne, d'hiver et de
printemps.

La liste des structures ouvertes
vous sera communiquée
au moment des périodes
d'inscription (plaquette des
activités à disposition dans les lieux
publics, les accueils périscolaires et
sur saint-herblain.fr avant chaque
période de vacances).
Un circuit en car est organisé
pour les enfants d'élémentaire.

**Contacter la Direction
de l'éducation (page 6).**

S'inscrire

**Favoriser l'inscription en ligne
sur Kiosque famille
(réponse sous deux jours)**

*Réservation avant chaque
période de vacances scolaires
sur Kiosque famille ou par courrier.*

*Réservation sur Kiosque famille pour
la semaine suivante avec possibilité de
réservation, d'annulation, modification
jusqu'au jeudi matin 8 h de la semaine
précédente.*

**Passé ce délai, pas d'annulation
possible. Toute réservation est
définitive et facturée.**

*Fiche de réservation (disponible dans
les services, les accueils périscolaires,
la plaquette d'activités vacances
3/15 ans ou téléchargeable sur
saint-herblain.fr et Kiosque famille) à
retourner à la Direction de l'éducation
jusqu'à 10 jours avant la journée
d'accueil.*

*Facturation mensuelle en fonction des
réservations.*

Déclarer l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs

*Signaler impérativement l'absence
de l'enfant à l'accueil de loisirs
dès que possible et au plus tard
avant 10 h le jour même de l'absence
auprès de la Direction de l'éducation
au 02 28 25 26 39.*

*Fournir dans les 3 jours suivant
l'absence un justificatif ou un certificat
médical (cachet de La Poste faisant foi).
L'absence ne sera pas facturée qu'à
cette double condition. Une absence non
signalée est considérée comme injustifiée
et facturée, même avec un justificatif.*

2 DES SÉJOURS D'ÉTÉ 5/17 ANS

Les séjours de 5 ans révolus à 17 ans

Des séjours de vacances à dominante sportive, culturelle, nature avec des destinations variées sont organisés. Une offre de séjours de 5 à 21 jours est proposée dans la plaquette « Séjours d'été » (sortie 1^{ère} quinzaine de mars). Lors de l'attribution des places, une priorité est donnée aux familles herblinoises.

S'inscrire

Préinscription via Kiosque famille ou par courrier pour deux choix de séjour. Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort.

La confirmation d'inscription à un séjour devra être adressée aux directions organisatrices au plus tard le 15 mai 2024 (dossier administratif). Le règlement devra être effectué en totalité au plus tard le 1^{er} juin 2024. L'annulation à un séjour est possible mais doit être formulée par écrit auprès de la direction organisatrice.*

En cas de désistement au séjour : avant le 15 mai, le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci sans justificatif à fournir entre le 15 mai et le 1^{er} juin, 50 % du séjour sera facturé ou remboursé à hauteur de 50 % en cas de paiement total de celui-ci (sauf exception ci-dessous), après le 1^{er} juin aucun remboursement n'est possible (sauf exception ci-dessous).

En cas de désistement lié à une raison médicale justifiée par un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation des services, un remboursement du montant du séjour est possible.

Si l'arrêt ou l'annulation du séjour intervient sur décision de la Ville pour non-respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera appliqué.

En cas d'interruption ou d'annulation d'un séjour par la Ville, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés sera effectué.

*** Contacter la Direction de l'éducation (5-12 ans)
ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (13-17 ans) - (pages 6 et 7).**

La Ville s'autorise à annuler ou à modifier sa proposition de séjours en deçà d'un nombre minimum d'inscrits ou en cas de force majeure (ex : événement climatique, annulation d'un prestataire...).



3 DES OFFRES DE LOISIRS 10/13 ET 13/15 ANS

Les loisirs du CM2 à la 3^e

Cette offre de loisirs permet de découvrir, en groupe, un panel d'activités sportives, culturelles, artistiques, créatives... À chaque période de vacances scolaires, est proposée une programmation à la carte (sorties, visites, mini-stages...) majoritairement à la demi journée (l'après-midi) et ponctuellement à la journée. Ces activités se déroulent dans les centres socioculturels de la Ville.

S'inscrire

Préinscription via Kiosque famille ou à l'accueil du Carré des services. La date limite d'inscription est fixée la veille à 12 h dans la limite des places disponibles.

L'annulation de l'inscription par l'utilisateur est possible par demande écrite au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 12 h. Passé ce délai, l'activité sera facturée, sauf cas particulier : maladie (certificat médical à fournir), déménagement ou force majeure, selon appréciation des services de la Ville, sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée transmise à la Ville dans un délai de 3 jours (cachet de La Poste faisant foi).

Exemple

Pour les activités de la semaine 29, la date limite d'annulation est le vendredi à 12 h de la semaine 28. La Ville s'autorise à annuler une activité :

- *en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 17 h*
- *en cas de force majeure, (ex : événement climatique, crise sanitaire...), la Ville pourra annuler à tout moment l'activité.*

Contacter la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



4 DES STAGES SPORTIFS ET DE LOISIRS 6/10 ANS

Les stages du CP au CM2

Les stages se déroulent sur 5 jours (sauf jour férié) avec un accueil de 8 h 30 à 17 h 15 (possibilité d'apporter son pique-nique à réchauffer sur place). Votre enfant pourra progresser sur un duo d'activités physiques qu'il pratique tous les matins de 9 h à 12 h (choisis au moment de l'inscription). L'après-midi est consacré à la découverte d'activités multisports qui peuvent varier en fonction des souhaits des enfants.

S'inscrire

*Préinscription via Kiosque famille
ou à l'accueil du Carré des services.*

L'annulation de l'inscription par l'utilisateur est possible par demande écrite jusqu'à 15 jours avant le début du stage sportif. Passé ce délai, le stage sera facturé.

La Ville s'autorise à annuler un stage sportif :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard 15 jours avant la date du stage
- en cas de force majeure (ex : événement climatique)

Une réservation ne sera pas facturée en cas de maladie à réception d'un certificat médical ou en cas de force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jours (cachet de La Poste faisant foi).

Une facture est adressée aux familles environ un mois après le début de l'activité.

En cas de jour férié sur la semaine du stage sportif, le coût du stage sera calculé au prorata du nombre réel de jours d'activités.

Le service pourra organiser des stages d'apprentissage de la natation (des séances de 40 min par jour sur 5 jours). Quand ces stages seront organisés, les modalités d'inscription seront indiquées dans la plaquette Je suis jeune.

Contacter la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



5 DES STAGES ARTISTIQUES À LA MAISON DES ARTS

Les activités pour les vacances scolaires (sauf été et Noël)

Pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, la Maison des Arts propose des stages artistiques. Ces stages permettent de découvrir ou d'approfondir une pratique artistique particulière en musique, arts plastiques ou arts numériques.

Ils se déroulent à la Maison des Arts ou à l'antenne Nord-Mandela du lundi au vendredi de 14 h à 17 h (un accueil est assuré jusqu'à 18 h pour les enfants inscrits en ALSH*). Cette offre s'adresse particulièrement aux enfants et aux adolescents, mais reste accessible aux adultes selon les propositions. Des stages à la journée mixant sport et pratique artistique ou accueil de loisirs et pratique artistique peuvent également être proposés.

S'inscrire

L'inscription se fait en téléchargeant l'imprimé d'inscription sur le site de la Maison des Arts et en l'envoyant par mail à maisondesarts@saint-herblain.fr

ou en déposant l'imprimé à détacher à la fin de ce guide directement à l'accueil de la Maison des Arts à partir de la date précisée dans le calendrier joint.

Un tirage au sort est effectué lorsque le nombre d'inscrits est supérieur à la jauge. Un mail de confirmation d'inscription, ou de positionnement en liste d'attente, vous est alors adressé, accompagné d'une fiche sanitaire à nous retourner complétée et signée avant le début du stage.

Contacter la Maison des Arts (page 9).

Voir tarifs calendrier en page centrale.

Retrouvez l'ensemble de l'offre des stages artistiques ainsi que le calendrier et le formulaire d'inscription sur le site maisondesarts.saint-herblain.fr et dans les plaquettes Je suis jeune.

* ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement



S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS modalités pratiques



Votre dossier famille à jour

Pour accéder aux offres municipales, vous devez créer (pour une nouvelle inscription) ou actualiser (pour un renouvellement) votre dossier famille.

Pièces à fournir

Pour créer votre dossier famille, vous devez fournir à la Ville :

- Votre livret de famille
- Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)
- Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux. Contacter nos services pour connaître la liste des documents à fournir.

Pour actualiser votre dossier famille chaque année lors de la rentrée scolaire, vous devez fournir à la Ville :

- La fiche famille
- La fiche enfant
- Une notification de la CAF en cours de validité indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial.

Pour faciliter vos démarches, ces documents vous sont adressés à votre domicile chaque année par la Direction de l'éducation.

Pour les enfants concernés, un PAI* spécifique pour les temps périscolaires (restauration scolaire et accueils périscolaires) et extrascolaires (ALSH** et séjours) doit être obligatoirement fourni.

Le document administratif est accessible sur saint-herblain.fr sur Kiosque famille (rubrique « Documents à télécharger »), auprès des accueils périscolaires et de l'accueil de la Direction de l'éducation.

Pour les enfants de + de 13 ans, un PAI spécifique pour les temps offre de loisirs doit être obligatoirement fourni. Le document administratif est accessible sur saint-herblain.fr et auprès de la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle par mail : inscription.djsas@saint-herblain.fr ou à l'accueil du Carré des services, 15 rue d'Arras.

Calcul de vos tarifs : des démarches simplifiées

Autorisez le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique en donnant votre consentement par écrit à la Direction de l'éducation (formulaire disponible sur saint-herblain.fr et Kiosque famille). Avec votre consentement, la Ville peut récupérer chaque année au mois de juin, votre quotient familial auprès de la CAF et calculer vos tarifs pour l'année scolaire suivante. Le consentement est valable aussi longtemps que vous utilisez nos services, 1-2-3 ans...

Vous n'avez plus besoin, lors de la mise à jour annuelle de votre dossier famille, de nous adresser la notification CAF indiquant le quotient familial.

Vous pouvez aussi mettre à jour votre dossier à partir du Kiosque famille :

- Connectez-vous à : saint-herblain.fr
- Sélectionnez dans l'onglet Kiosque famille, la rubrique « S'inscrire à une activité ».

- 1) Choisissez l'activité « dossier enfant 2023-2024 »
 - 2) Joignez les documents demandés dans les rubriques correspondantes (après les avoir complétés, signés et scannés) en cliquant sur le bouton « Joindre »
 - 3) Un accusé de réception vous sera adressé par courriel.
- Consultez la rubrique « Suivre mes demandes » pour suivre le traitement de votre dossier.

Pour accéder au Kiosque famille

Une adresse de messagerie est obligatoire et doit être communiquée à nos services pour enregistrement dans votre dossier. Dès sa communication à nos services, vous pouvez accéder à Kiosque famille en saisissant votre identifiant (code famille) et votre mot de passe. Vous accédez aux offres et pouvez procéder à des réservations ou inscriptions.

* PAI : Projet d'accueil individualisé

** ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Une seule condition :
Votre dossier
« famille » à jour pour
l'année scolaire
2023/2024

Les règlements
intérieurs des activités
proposées par la Ville de
Saint-Herblain sont affichés dans
les structures d'accueil, disponibles
sur demande auprès de nos
services et téléchargeables sur
saint-herblain.fr et
Kiosque famille

Plusieurs façons de s'inscrire aux activités

En ligne via Kiosque famille

Simple et confidentiel, le Kiosque offre un espace personnalisé, pratique et sécurisé, accessible 24 h / 24.

Toutes les inscriptions aux activités, proposées par la Direction de l'éducation et la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle, sont accessibles en ligne (rubrique « S'inscrire à une activité »).

Vous recevez la réponse de nos services au plus tard sous deux jours en consultant la rubrique : « Suivre mes demandes ».

En dehors de l'utilisation du Kiosque famille, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées mail pour bénéficier des informations municipales : newsletter, rappel des dates d'inscription, factures électroniques.

Par courrier

Retournez l'inscription ou la fiche de réservation à l'activité directement par courrier postal aux directions organisatrices des activités.

Vous trouverez au niveau de chaque offre proposée dans ce guide, la direction à contacter.

À l'accueil des directions

- pour les activités organisées par la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).

À noter : les préinscriptions aux cours collectifs de natation se font directement dans les piscines Renan ou Bourgonnière.

- pour une inscription aux activités de la Direction de l'éducation (page 6).
- pour une inscription aux activités culturelles (musique, arts plastiques, stages artistiques, bibliothèque, spectacles...) s'adresser à la Maison des Arts, ONYX ou La Bibliothèque en fonction des offres (pages 9, 11 ou 17).

Délibération

Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux différents services et activités proposés par la Ville.

En cas de difficultés, des solutions pourront être trouvées après échanges avec le Centre des Finances publiques de Saint-Herblain en charge du recouvrement des impayés. Cette procédure ne concerne pas la restauration scolaire.

Des modes de paiement modernes et rapides facilitant vos démarches et à privilégier

Prélèvement automatique

Par mandat de prélèvement SEPA adressé, en fonction de vos choix d'activités, à chacune des directions organisatrices, avec un relevé bancaire (RIB).

Formulaire d'adhésion disponible sur simple demande auprès de nos services ou téléchargeable via Kiosque famille.

Le prélèvement SEPA s'effectue sur votre compte bancaire à la date mentionnée sur la facture.

Paiement en ligne, via Kiosque famille

Accessible 24 h / 24 et sécurisé, le Kiosque famille facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.

Les autres modes de paiement restent toutefois ouverts aux familles ne pouvant avoir recours à ces deux modes de paiement, sous réserve de contacter les services concernés. Les « CESU » ne sont pas autorisés pour le règlement des ALSH* organisés pendant les vacances scolaires.

Kiosque famille : à quoi ça sert ?

Le Kiosque famille permet d'effectuer vos démarches administratives comme la mise à jour du dossier famille ou de vos coordonnées (téléphone, messagerie...)

- De consulter vos factures et vos paiements, votre quotient familial ou encore les tarifs qui vous sont appliqués
- De payer en ligne vos factures
- De télécharger directement différents formulaires : fiche famille, fiche enfant...
- De retrouver l'actualité de nos services et de nombreuses informations sur nos activités (catalogues des activités, règlement intérieur...)
- De réserver ou inscrire votre enfant à des activités : offres multisports 3-10 ans, stages sportifs, accueils de loisirs 3-15 ans, séjours.

**Le Kiosque famille ne concerne pas les activités proposées par la Direction des affaires culturelles.
Contacter directement les services.**

DISPONIBLES DANS LES LIEUX PUBLICS DE VOTRE VILLE

Des offres pour chaque période de vacances 3/15 ans



Des offres de séjours d'été 5/17 ans



Un guide pratique annuel 3/17 ans



La Prog' Le programme trimestriel des 14/25 ans



Des événements toute l'année

